



Conseil communautaire de Rennes Métropole | 25 septembre 2014

Intervention de Morvan Le Gentil

FAIRE DE LA MÉTROPOLISATION UNE OPPORTUNITÉ POUR MENER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La présente délibération est fondatrice, pierre angulaire d'un changement majeur pour notre institution. Pour nous, groupe des élu-e-s écologistes, les enjeux vont au-delà de la poursuite « au fil de l'eau » du processus d'intégration intercommunale rappelé dans le texte soumis ici. Rennes métropole peut – doit ? - en faire un véritable saut qualitatif. Cette mise en cohérence des leviers du développement local ouvre des perspectives pour nous inscrire dans une réelle transition énergétique, pour rapprocher le politique et le citoyen, pour multiplier les échanges avec les territoires voisins ou plus lointains, et pour concrétiser notre refus des inégalités devant l'habitat, l'emploi, l'accès aux ressources, les mobilités...

Le chemin est long encore. Nous saluons le travail effectué depuis plusieurs mois, piloté par Rennes Métropole avec la conférence des Maires : il débouche aujourd'hui sur des propositions pragmatiques, équilibrées entre respect des dynamiques locales et cadre commun homogène.

La prise de compétence métropolitaine sur l'urbanisme est probablement la plus emblématique, avec la validation d'ici la fin du mandat d'un PLUI. Souhaitons qu'au-delà du maintien des grands équilibres initiés par le SCOT, cela facilitera aussi la diffusion de bonnes pratiques. Les projets d'aménagement doivent tenir compte des enjeux économiques et sociaux mais aussi écologiques. Ils doivent enfin être construits avec les habitants dans le cadre de démarche participative. Nous militerons également pour la poursuite de la réflexion sur l'activité économique de la Ville Archipel, afin de limiter la concentration des activités sur les grands pôles urbains. Mais aussi pour remettre en cause le modèle des zones commerciales géantes, qui nivelle par le bas la qualité des emplois et des produits, et ce, sans lien avec l'économie locale.

De son côté, l'intégration progressive de la compétence « voirie », complétée à terme par le transfert de voiries départementales, confortera la position de Rennes Métropole comme Autorité Organisatrice des Transports. Ainsi, Rennes Métropole maîtrisera la plus grande partie de la chaîne des déplacements comme elle maîtrise aujourd'hui celle du logement. Nous fondons espoir sur les politiques novatrices que cela permettra en termes de modes actifs, de multimodalité et de maillage de transports en commun en sites propres.

Les évolutions concernant la production, la distribution et l'assainissement de l'eau sont également porteuses de bouleversements profonds et encourageants. Il s'agit de créer un grand service public

de l'eau, intégré, au plus près d'une logique de Régie qui restituerait à l'utilisateur les marges actuellement prélevées par les opérateurs privés. Cette restructuration ouvrira également la porte, c'est en tous cas notre souhait, à des avancées décisives en termes de prix unique de l'eau et de tarification sociale – redonnant à l'eau toute sa symbolique d'élément vital et de bien commun.

La gouvernance de ce nouvel ensemble est le dernier point abordé ce soir. Là aussi les bases sont posées, à travers une organisation en « comités de secteurs » dotés d'une charte dédiée, et à travers la refonte prévue du règlement intérieur de notre Métropole, qui devra porter une démocratisation forte du fonctionnement de notre institution car elle en a grand besoin.

L'essai ne demande qu'à être transformé, même si d'emblée certaines dispositions présentées ici nous interrogent ou demandent à être affinées. La règle de « 2 représentants par commune en comité de secteur » est positive pour équilibrer le poids de la ville-centre; mais elle gagnera probablement à être assouplie. Pour Rennes, qui constituera un secteur à part et qu'on imagine mal se réunir uniquement à 2, et pour les 4 communes qui comptent 3 conseillers communautaires, pour lesquelles cela créerait *de facto* une catégorie de « sous-conseillers » métropolitains, interdits de comités de secteur, à l'encontre des principes égalitaires qui régissent notre assemblée. Par ailleurs, ces comités de secteur engendreront mécaniquement une inflation de réunions pour les élus et les agents, et peut-être faudra-t-il réinterroger la place, le rythme, le format des différentes instances existantes pour que chacune reste motivante et contribue réellement à l'enrichissement des projets.

Ce réflexe de questionnement ne devra pas nous quitter : la plus-value d'une transformation comme celle que nous vivons réside dans notre exigence collective de créativité, de qualité pour l'utilisateur et d'anticipation – en un mot, notre pilotage politique. Il devra permettre de faire de notre métropole, un territoire solidaire et cohérent, articulé en intelligence avec les communes et légitimé demain, nous l'espérons, par le suffrage direct des citoyens à l'échelle métropolitaine. Un territoire uni autour d'une identité partagée, d'un projet au service de tous, un tremplin et non un boulet pour les générations futures. La présente délibération va dans la bonne direction.

Les élu-e-s écologistes s'y engagent avec toute la mobilisation nécessaire pour lui donner sa pleine mesure. Il faudra pour cela toujours avoir le souci des risques que peut entraîner un processus de métropolisation mal maîtrisé pour les autres territoires de notre Région. Nous devons toujours être vigilants à ne pas créer de déséquilibre entre d'un côté de grandes agglomérations urbaines, dotées de budgets et de compétences fortes, avec de l'autre côté des territoires ruraux qui seraient délaissés. La métropolisation n'a de sens que si dans le même temps l'action régionale est renforcée. Si nous n'y prenons pas garde, le danger est grand de créer des territoires à deux vitesses et rien ne serait pire qu'une telle situation. La Métropolisation accroît notre responsabilité : toute action de notre agglomération devra se faire dans le souci constant de l'équilibre de son territoire et avec les territoires voisins.

Je vous remercie.